



26 novembre 2024

CSAL Formation spécialisée SÉANCE du 26 novembre 2024

Représentants de l'administration :

Mme DESHAYES, M. JOUVE, Mme FARENC, Mme CABANNE et M. ABHAMON

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. VEYLET (T), Mme FRIAA (T)

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), M DEJOU (T)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. GRIFFAULT (T), M. GALLOT (T), M. MARECHAL (T)

Mme ANGLADE – Assistante de prévention

Mme FERELLEC – Animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP),

Mme NEEL – médecin du travail (audio)

Mme DESHAYES ouvre la séance à 9h30 après s'être assuré que le quorum est atteint. Elle présente madame NEEL, médecin du travail en poste à la DDFIP du Puy-de-Dôme qui assure l'intérim à la DDFIP du Cantal depuis le départ de monsieur LAGADOU le 25 octobre 2024.

1°) Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2024

Sans observation le PV est approuvé à l'unanimité.

2°) Présentation du DUERP et Plan Annuel de Prévention (PAP) 2024 (pour avis)

Madame ANGLADE présente le DUERP issu du groupe de travail du 26 septembre 2024 et après harmonisation des cotations. Elle demande si les représentants du personnel ont des observations à formuler.

M VEYLET (CGT) fait observer que sur pour le site de Saint-Flour, le remplacement des fauteuils ne répond que partiellement à l'inconfort et la fatigue visuelle éprouvée par les collègues devant leurs écrans. En complément il serait souhaitable de proposer des formations « gestes et postures ».

M VEYLET (CGT) demande si au SPFE, le service logistique est intervenu pour régler le problème des câbles traînant aux sols et des multiprises.

Mme FARENC répond que le matériel nécessaire est en cours de commande.

M VEYLET (CGT), concernant le SIP (site de Mauriac), demande des précisions sur la mesure de prévention proposée en réponse à leurs craintes de maintien sur le site Mauriacois.

Mme DESHAYES répond qu'à ce stade il n'est pas envisagé de fermer l'antenne du SIP départemental à Mauriac mais que si cela devait se produire, les agents impactés seraient prioritaires pour rejoindre le SGC s'ils le souhaitent.

M VEYLET (CGT), concernant l'environnement bruyant au SDIF, demande à ce que les parois phoniques disponibles leur soient proposées.

Mme DESHAYES retient cette proposition.

Mme ANGLADE poursuit en présentant le PAP qui comporte six grandes orientations :

- présence de radon au bâtiment Q ;
- manque d'hygiène sur les lieux de travail (tous sites) ;
- sécurité incendie au SGC d'Aurillac ;
- risques psychosociaux (tous sites) ;
- absence d'un médecin du travail (tous sites) ;
- aménagement des postes d'accueil du public (sur les trois sites du SIP départemental)

Concernant le manque d'hygiène dans les bureaux, Mme FARENC a effectué un contrôle contradictoire des prestations délivrées par la société ONET. Celui-ci révèle, pour l'ensemble des sites une insuffisance du nettoyage des sanitaires.

De plus au 1^{er} étage du bâtiment Q il a été constaté que l'état de sols justifiait une prestation de mise à niveau en deux temps : aspiration des poussières puis nettoyage des sols.

Elle effectuera une nouvelle visite sous quinzaine. Elle nous informe par ailleurs que le marché attribué à ONET arrive à terme en avril 2025.

Mme DESHAYES dit qu'elle est toujours en recherche d'un médecin du travail pour les agents de la DDFIP du Cantal. Le partenariat envisagé avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale n'ayant pu aboutir, elle sollicitera l'accord du Secrétariat Général pour recruter un médecin localement.

Mme NEEL ajoute que le recrutement d'une infirmière libérale formée à la médecine du travail, peut aussi être envisagé pour assurer les visites annuelles et quinquennales. Elle regrette la situation d'absence d'un médecin du travail affecté à la DDFIP du Cantal. Le fonctionnement actuel en mode dégradé, engendre un risque d'erreur dans la prise en charge.

Mme DESHAYES face aux risques psycho-sociaux évoque la mise en place d'une formation de sensibilisation le 6 décembre 2024, qui suit celle organisée le 19 novembre sur l'agressivité, et celle de ce jour concernant la gestion du stress pour les collègues partant à la retraite.

M. VEYLET(CGT) demande la mise en place de protocoles pour les postes d'accueil en cas d'incivilité ou d'agression.

Mme DESHAYES approuve cette demande. Elle rappelle par ailleurs, qu'une e-formation à destination de tous les agents est en cours pour appréhender les attitudes à avoir face aux incivilités et qui pourra servir de base aux protocoles.

Elle soumet aux représentants syndicaux les deux votes :

Vote pour le DUERP : pour à l'unanimité

Vote pour le PAP : 2 pour (CGT)

5 abstention (3 Solidaires.2 FO)

M. VEYLET(CGT) explique la position de son syndicat.

Concernant le DUERP, il considère que la campagne s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Les risques identifiés par les services ont été portés à la connaissance du groupe de travail qui a pu proposer des mesures de prévention.

S'agissant du PAP, le vote POUR sanctionne le fait que localement des solutions sont recherchées et que les propositions des représentants du personnel ont globalement été retenues. Cependant ce vote à un goût amer car s'agissant notamment des risques psycho-sociaux, ils résultent des restructurations, des suppressions d'emploi et des baisses de moyens incessants décidés nationalement. Tant que cette situation perdura les actions décidées localement ne pourront être que « des pansements sur une jambe de bois ».

3°) Le budget 2024 (pour avis)

Mme FERELLEC présente le budget 2024 qui a été consommé en totalité (5 885 € budget formation et 20 496 € budget général).

Mme ANGLADE indique que du fait du retard pris dans la livraison de deux sacs à dos, le budget correspondant pourrait être perdu en cas de non livraison. Elle propose d'annuler cette dépense pour cette année et de commander 2 repose-pieds et 2 casques sans fil pour renouveler le stock.

Vote POUR à l'unanimité.

4°) Le registre santé et sécurité au travail (pour information)

Aucune annotation à examiner.

5°) Les exercices d'évacuation incendie (pour information)

Madame FARENC fait le compte-rendu des exercices d'évacuation s'étant déroulé à la Direction le 26/09/2024 et à la maison de l'État de Mauriac le 20/11/2024.

Concernant Mauriac l'évacuation s'est bien déroulée rapidement et dans le calme.

S'agissant de la Direction, si l'évacuation s'est globalement bien déroulée, elle aurait pu être plus rapide.

Monsieur JOUVE rappelle la nécessité d'évacuer sans délai lorsque l'alarme se déclenche qu'il s'agisse ou non d'un exercice.

6°) Examen des fiches accident de service (pour information)

Aucune fiche à examiner.

7°) Examen des fiches de signalement (pour information)

Aucune fiche à examiner.

8°) Questions Diverses

M. VEYLET (CGT) demande qu'un point soit fait sur les travaux à Saint-Flour.

Mme FARENC répond que la nouvelle borne d'accueil est installée ce jour. Vendredi 29 novembre les travaux se concluront par le remplacement de la centrale d'alarme. Dans le courant de la semaine prochaine une prestation de ménage sera faite pour une réouverture au public le jeudi 5 décembre.

S'agissant des travaux pour accueillir le personnel de l'inspection académique, ils seront achevés d'ici une semaine avec les finitions de la salle de convivialité.

En fin d'année un exercice d'évacuation sera réalisé.

M. VEYLET (CGT) demande quand sera présenté le Tableau de Bord de Veille Sociale pour la DDFiP.

Mme CABANNE répond qu'il sera présenté au prochain CSAL qui se tiendra en janvier 2025.

Mme DESHAYES présente le nouvel organigramme de la Direction au 01/12/2024 qui sera mis en ligne sur Ulysse Cantal. En découle des modifications dans la ré-affectation de chefs de service qui sont effectués après signature de l'arrêté ministériel modifiant la catégorisation des postes au pôle fiscal et au PCU.

Mme DESHAYES revient sur la journée de prévention des risques psychosociaux. Initialement prévue le 5 décembre, elle a été repoussée au lendemain à la demande des organisations syndicales en raison de l'appel à la grève du 5 décembre. Le 6 décembre se tient également une convention des cadres A et A+ mais il n'était pas possible de trouver une autre date. Le coût pour deux interventions (incluant location de salle et frais de déplacement) s'élève à 8 812 € dont 2 240 € pris en charge par le budget de la formation spécialisée et 6 572 € par le budget départemental.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 12 heures.

Laurent VEYLET - Sylvie FRIAA